

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01202

Numéro SIREN : 827 907 171

Nom ou dénomination : +Revenue Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 28070



Le: 5 JUIN 2018

Numéro:

28070

+Revenue Consulting
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 rue Henri Grellou, 91370 Verrières-le-Buisson
827 907 171 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENCE DU 30 AVRIL 2018

Madame Rosa Inés LLERENA DEL BLANCO, de nationalité espagnole, née le 13 janvier 1971 à Caracas (VENEZUELA), demeurant 18 rue Henri Grellou, 91370 Verrières-le-Buisson, agissant en qualité de Président de la société +Revenue Consulting, a pris les décisions suivantes :

1. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président nomme, conformément à l'article 20 des statuts, en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée et ne dépassant pas la durée des fonctions de la Présidence :

- **Monsieur Antoine Paul François MONTADES**, de nationalité française, né le 21 mars 1992 à Paris (75), demeurant 4 rue de la Michodière, 75002 Paris.

Le Directeur Général dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, il est précisé que le Directeur Général ne peut, sans la consultation préalable des associés consentie dans les conditions d'une Assemblée Générale ordinaire, effectuer seul les opérations suivantes :

- l'acquisition ou cession d'actifs immobiliers,
- l'acquisition, cession ou apport de fonds de commerce,
- la création ou cession de filiales,
- la prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce,
- les emprunts sous quelque forme que ce soit, autres que les découverts normaux en banque, cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société,
- les crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires.

Monsieur Antoine Paul François MONTADES accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

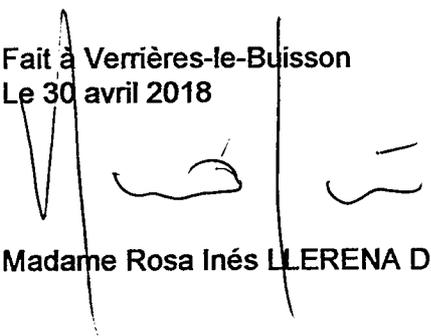
2. REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article 20 des statuts, le Président fixe à compter de ce jour la rémunération mensuelle du Directeur Général au montant net de 3.000 €, avec la prise en charge des cotisations sociales et le régime de prévoyance.

Le Directeur Général aura droit par ailleurs au remboursement sur justificatifs des frais et dépenses qu'il aura personnellement engagés dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Verrières-le-Buisson
Le 30 avril 2018



Madame Rosa Inés LLERENA DEL BLANCO